



PORT of  
**vancouver**

Vancouver Fraser  
Port Authority

**RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT**  
**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

**PÉRIODE DE DÉCLARATION:**  
**1<sup>er</sup> AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023**

## Introduction

L'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF ») a pour mission de faciliter de manière responsable le commerce canadien transitant par le port de Vancouver, le plus important au pays. Relevant du ministre des Transports, l'APVF assure la gestion des terres, des eaux et des avoirs fonciers fédéraux longeant des centaines de kilomètres de littoral et 16 municipalités, et traversant les territoires ancestraux, existants ou issus de traités de plusieurs communautés salish de la côte. Guidée par une vision de durabilité du port, l'APVF travaille au bénéfice de tous les Canadiens.

La *Loi sur l'accès à l'information* accorde au public le droit de consulter les documents sous le contrôle d'une institution fédérale, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées, et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

Le Rapport annuel est élaboré, pour présentation au Parlement, selon l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

### Bureau de l'Accès à l'Information de l'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser

Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection des données et de la conformité transmet les questions relatives à l'AIPRP au chef de l'institution, qui est le président-directeur général, pour qu'il les approuve. Les demandes d'accès par écrit, par courrier électronique ou par le biais du service de demande en ligne d'AIPRP sont adressées au spécialiste de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et du respect des règles, qui ouvre un dossier et coordonne les tâches imposées par la législation. Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et du respect des règles tient à jour le système de classement de l'AIPRP afin de rendre compte de toutes les délibérations et décisions prises concernant chaque demande. Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et du respect de la législation assure la liaison avec le bureau du commissaire à l'information en ce qui concerne les plaintes et les enquêtes.

Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et de la conformité travaille avec le coordinateur comptable et l'assistant administratif de la division du directeur financier pour veiller à ce que les dépenses de voyage et les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre des activités de l'APVF par le président, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration soient publiés chaque mois, conformément aux exigences de publication proactive de la loi sur l'accès à l'information.

La VFPA n'est partie à aucun accord au titre de l'article 96 de la loi sur l'accès à l'information.

### Statistiques et interprétation des statistiques

Le tableau suivant constitue un sommaire pour les cinq dernières périodes de rapport.

Période visée par le rapport	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de demandes	9	36	28	34	35
Temps de réponse moyen	18,8 jours	61,8 jours	76,3 jours	66,8 jours	74,0 jours
Pourcentage de					

demandes auxquelles on a répondu dans les délais prescrits	88,9 %	100%	100%	94%	97%
Prorogations (consultations externes)	2	0	5	0	10
Consultations du gouvernement	17	21	15	15	14
Temps de réponse moyen	9,9 jours	19,5 jours	21,5 jours	19,2 jours	24,5 jours

L'APVF a reçu 36 demandes au cours de la période visée par le rapport s'étalant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Seize demandes reportées de la période de rapport 2021-22 étaient encore dans les délais prévus par la loi. Dix-sept des demandes de la période de rapport actuelle ont été reportées à la prochaine période de rapport.

Les demandes reçues et traitées au cours de la période visée par le rapport émanaient de quatre des six catégories reconnues : média, secteur commercial (secteur privé), public et refus d'identifier.

Le tableau suivant constitue un sommaire du nombre de demandes fermées subdivisées par délai de traitement.

Délai de traitement	Nombre de demandes
1-30 jours	16
31-60 jours	2
61-120 jours	10
121-180 jours	3
181- 365 jours	2
Plus de 365 jours	2
Total	35

De 35 demandes traitées au cours de la période visée par le rapport, quatre ont fait l'objet d'une communication totale (11%), 20 d'une communication partielle (57%), deux d'une exception totale (6%), sept avaient aucun document (20%) et deux ont été abandonnées (6%). Une exception a été invoquée selon le paragraphe 13(1)(d), 13(1)(e), et 20(1)(c), deux exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(d), trois exceptions ont été invoquées selon les paragraphes 18(a), 21(1)(b) et 21(1)(c), quatre exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 16(2)(c), 18(d) et 23, sept exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 21(1)(d), dix exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 18(b) et 21(1)(a), onze exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(b) et treize exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 19(1) de la *Loi*.

Il y avait 23 demandes dont les délais ont été prorogés – treize prorogations ont été demandées pour éviter d'entraver le fonctionnement de l'institution et dix prorogations pour consultation auprès de tierces parties.

Quatorze consultations ont été effectuées pour d'autres institutions, avec un délai de traitement moyen de 32,1 jours par consultation.

Les mesures prises liées à la COVID-19 n'ont pas été affectées au cours de cette période d'établissement de rapport.

Le formulaire TBS/SCT 350-62 (Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*) figure en annexe. Il fournit des données statistiques sur les demandes officielles d'accès reçues par l'APVF.

### **Activités d'éducation et de formation en matière d'accès à l'information par le personnel de l'AIPRP**

Le spécialiste de l'AIPRP a donné une formation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* aux gestionnaires du ministère totalisant 29 employés.

L'APVF a intégré le nouvel outil de gestion en ligne de l'AIPRP (AOMT) du gouvernement fédéral en juillet 2022 et est en mesure de recevoir des demandes d'AIPRP et d'y répondre par l'intermédiaire de cet outil.

### **Aperçu des politiques, lignes directrices, procédures et initiatives institutionnelles nouvelles ou révisées liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Il n'y a eu aucune politique ou procédure nouvelle et / ou révisée qui ait été mise en œuvre durant la période visée par le rapport.

### **Plaintes et / ou enquêtes**

Trois plaintes (deux liées à l'information assujettie à une exception ou à une exclusion, une liée à une recherche raisonnable de documents) ont été reçues au cours de la période visée par le présent rapport relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*. Il y avait neuf plaintes actives en cours de période précédentes. Une de ces plaintes sont du période 2019-20, deux de ces plaintes sont du période 2020-21 et six de ces plaintes sont du période 2021-22. L'APVF a effectué de nouvelles recherches et divulgué des documents supplémentaires en réponse à ces plaintes.

### **Surveillance du temps de traitement des demandes d'accès à l'information**

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

### **Publication proactive en vertu de la partie 2 de la loi sur l'accès à l'information**

L'APVF est une institution gouvernementale répertoriée à l'annexe 1 de la loi sur l'accès à l'information et est tenue de publier proactivement les informations suivantes:

- Dépenses de voyage engagées dans le cadre des activités de l'APVF par le président, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration
- Dépenses d'hébergement engagées dans le cadre des activités de l'APVF par le président, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration
- Rapports déposés au Parlement

Ces informations peuvent être consultées sur le site web de la VFPA, au lien suivant :

<https://www.portvancouver.com/fr/transparence/depenses-de-voyage-et-dhebergement/>

## Annexe A:

Rapport statistique concernant la Loi sur l'accès à  
l'information



## Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: L'Administration Portuaire Vancouver Fraser

Période d'établissement de rapport : 4/1/2022 au 3/31/2023

### Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

#### 1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		36
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		16
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	16	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
<b>Total</b>		<b>52</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		35
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		17
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	15	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	2	

## 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	1
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	9
Organisation	0
Public	25
Refus de s'identifier	1
<b>Total</b>	<b>36</b>

## 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	36
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	<b>36</b>

## Section 2 – Demandes informelles

### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
<b>Total</b>		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

### 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	0

### 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

### 2.4 Pages communiquées informellement



**Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande**

	<b>Nombre de demandes</b>
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

## Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

### 4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	2	0	2	0	0	0	4
Communication partielle	1	3	1	8	3	2	2	20
Exception totale	0	1	1	0	0	0	0	2
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	4	3	0	0	0	0	0	7
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	7	9	2	10	3	2	2	35

## 4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	3	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	10	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	1	16(2)c)	0	18d)	4	21(1)a)	10
13(1)e)	1	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	3
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	3
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	7
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	13	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	4
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	11	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	1	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	2		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	4						
16(1)d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

## 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

#### 4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	24	0	0	0	0

#### 4.5 Complexité

##### 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
7974	5941	28

**4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes**

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	4	22	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	10	360	4	733	0	0	3	1931	3	4695
Exception totale	1	56	1	177	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	17	438	5	910	0	0	3	1931	3	4695

**4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

---

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.7 Autres complexités

<b>Disposition</b>	<b>Consultation requis</b>	<b>Avis juridique</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Communication totale	2	0	0	2
Communication partielle	11	4	0	15
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	1	0	0	1
Demande abandonnée	1	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	1	0	0	1
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	16	4	0	20

## 4.6 Demandes fermées

### 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	34
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	97.14285714

## 4.7 Présomptions de refus

### 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
1	0	0	0	1

### 4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	1	0	1
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0

<b>Total</b>	1	0	1
--------------	---	---	---

#### 4.8 Demandes de traduction

<b>Demandes de traduction</b>	<b>Acceptées</b>	<b>Refusées</b>	<b>Total</b>
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0

### Section 5 – Prorogations

#### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

<b>Disposition des demandes où le délai a été prorogé</b>	<b>9(1)a Entrave au fonctionnement</b>	<b>9(1)b Consultation</b>		<b>9(1)c Avis à un tiers</b>
		<b>Article 69</b>	<b>Autres</b>	
Communication totale	0	0	0	2
Communication partielle	13	0	0	6
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	1
Demande abandonnée	0	0	0	1
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	13	0	0	10

## 5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	1	0	0	0
31 à 60 jours	2	0	0	4
61 à 120 jours	8	0	0	6
121 à 180 jours	2	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
<b>Total</b>	13	0	0	10

## Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$180.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
<b>Total</b>	0	\$180.00	0	\$0.00	0	\$0.00

## Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	11	1211	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4	404	0	0
<b>Total</b>	15	1615	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	14	1531	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	84	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0





## 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

### 9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
4	2	0

## 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

## Section 10 – Recours judiciaire

### 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

### 10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

## Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

### 11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$140,000
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
<b>Total</b>		<b>\$140,000</b>

### 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.100
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
<b>Total</b>	<b>1.100</b>

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

**Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels**

Nom de l'institution : L'Administration Portuaire Vancouver Fraser

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 au 2023-03-31

**Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels**

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

**Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels**

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52



**Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information**

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	12	4	16
Reçues en 2021-2022	1	0	1
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	13	4	17

Rangée 11, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2022-2023

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	3
Reçues en 2021-2022	6
Reçues en 2020-2021	2
Reçues en 2019-2020	1
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	12

**Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels**

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2022-2023

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par Institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

**Section 5: Numéro d'assurance social**

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?	Non
--	-----

**Section 6: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels**

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?	0
---	---

Rangée 1, col. 1 de la section 6 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2022-2023

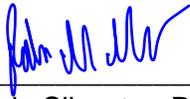
Annexe B:

Arrête autorisant la délégation de pouvoirs

## **Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**

En vertu de sous-article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et sous-article 73(1) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le Président et Directeur général, Administration portuaire Vancouver-Fraser, délègue au titulaire de la poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'au personne occupant à titre intérimaire l'adit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investi par les articles de la Loi mentionnés en regard de la poste. Le présent document remplace et annule le document ci-joint.

Daté, en la ville de Vancouver, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2020



---

Robin Silvester, Président et Directeur général,  
Administration portuaire Vancouver-Fraser

## ANNEXE

<b>Poste</b>	<b>la Loi sur l'accès à l'information et règlements</b>	<b>la Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements</b>
Spécialiste de l'accès à l'information, protection des renseignements personnels et la conformité	Autorité absolue	Autorité absolue